

**DATE DE
CONVOCATION**

16 Juin 2025

N° 27.299.25/19DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers**

En exercice 26

Présents 19

Votants 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Objet : ONF Autorisation
de coupes de bois

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence DAMERON à Mr Marc ALBERT

Mr Maxime HUMBERT à Mr David PERREAU

Mme Brigitte BOULAT-DAUFRENE à Mr Jean-Luc TANQUEREL

Mr Jean Pascal LECOQ à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Jean-Luc TANQUEREL

Vu le code forestier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition formulée par l'ONF,

Considérant qu'il convient d'entretenir le patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER l'état d'assiette des coupes de 2025 présenté ci-après

Parcelle	Type coupe	Volume présumé	Surface	Réglée / Non Réglée	Année aménagement	Année proposée par ONF
1 U	AMEL	400 m3	8.08 ha	Réglée	2025	2025

Article 2 : de DEMANDER à l'Office National des Forêts (ONF) de procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette décrit ci-dessus

Article 3 : de DETERMINER le mode de commercialisation des coupes de bois de vente de gré à gré

Article 4 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses représentants à signer tout document se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

